

LA POUPONNE

N°138 – SEPTEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le tableau et sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, René **DESSERRIERES**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Philippe **NOUVEAU**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Florent **MARTELIN** a donné pouvoir à René **DESSERRIERES**
Hervé **FONTAINE** a donné pouvoir à Céline **TROPIBANI**
Hélène **DENOYER** a donné pouvoir à Aline **RAT**

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Magali **JOFFRAUD**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 03 juillet 2023. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Devis LACOSTE pour 1202,61 € TTC (achat tableaux école, budgétés au compte 2183).
- Devis DUCRUET pour 2271,98 € TTC (produits entretien école et cantine)
- Transports piscine par les transports de l'Ain pour 1450 € TTC

Délibération n° 2023_09_61

Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à France Travail

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement. Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

Le conseil de Saint-Sorlin-en-Bugey rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

Délibération n° 2023_09_62

CCPA : convention relative à la mise en place du service transport à la demande

Le maire informe l'assemblée que la CCPA) a mis en place un service de transport à la demande (TAD) à compter du 18 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire.

Il précise que les points de ramassage et de dépose de St Sorlin se situent « Rue de Port » et au « Lotissement du Moulin » (abribus existants).

Le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le maire à signer la convention de Transport à la Demande avec la CCPA.

Défense des intérêts de la commune dans l'instance N° 23-05820 devant le Tribunal Administratif de Lyon

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Considérant que par requête en date du 11/07/2023 un concitoyen a déposé devant le tribunal administratif de Lyon un recours visant à annuler l'arrêté de la déclaration préalable N° 001 386 23 A0001 notifiant le refus en date du 09 février 2023 de la mairie, pour « la création de places de parking supplémentaires et la création d'un mur de soutènement pour retenue de terre », projet sis « Sous le Château » 01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY.
Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à ester en défense dans la requête N° 23-05820 introduite devant le Tribunal Administratif de Lyon et DESIGNER Maître CARDON Mathieu, avocat, domicilié 66 quai Charles de Gaulle 69006 LYON pour représenter la commune dans cette instance.

Délibération n° 2023_09_64

Tarif repas cantine

Madame DENOYER informe que la commission « enfance » s'est réunie le 24/08/2023.

Suite à l'augmentation du coût du repas par le prestataire RPC et de l'augmentation du coût de fonctionnement de la cantine, le prix du repas passerait de 5,20 € à 5,40 € à compter du 15 septembre 2023

Le conseil municipal après délibération, par 12 Voix POUR et 1 ABSTENSION, ACCEPTE la modification du montant du repas cantine, et INSTAURE le prix de 5,40 € le repas cantine à compter du 15 septembre 2023

-

Délibération n° 2023_09_65

Budget principal – virement de crédit N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de 177€ de crédit pour couvrir les dépassements de crédit aux comptes 4581 et 4582.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le virement de crédit proposé

Délibération n° 2023_09_66

Contrats téléphonie bâtiments communaux

René DESSERRIERES informe l'assemblée que suite à la disponibilité de la fibre optique, il est nécessaire de procéder à son raccordement dans les bâtiments communaux (mairie, école + bibliothèque, local pompiers + ateliers communaux et cantine).

Il convient donc de revoir l'ensemble des contrats de téléphonie (incluant la téléphonie mobile).

Il présente trois devis :

- Orange : 259,00 € HT mensuel,
- Addict : 370,95 € HT mensuel + 1068,00 € de frais d'installation,
- Maly : environ 350,00 € HT mensuel (prix donné à l'oral).

Il précise que SFR Business également consulté a décliné l'offre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE l'offre d'Orange à 259,00 € HT Mensuel, et AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Déclarez vos ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre  Une obligation annuelle pour tous apiculteurs de la première année d'activité obtenue. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, couveuses ou ruchettes de reproduction. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne : mondemarche.agriculture.gouv.fr QUELS AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS ? - Concéder l'indemnité de compensation des dommages agricoles. - Accéder à une aide financière. - Rejoindre des aides complémentaires.	DECLAREZ VOS RUCHES La campagne annuelle de déclaration obligatoire de ruches a commencé. Elle est ouverte depuis le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre 2023. La déclaration se réalise en ligne via le site : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/ ou si vous ne disposez pas d'internet par voie postale avec cette année un nouveau CERFA N°13995*05 à envoyer à la nouvelle adresse indiquée sur le CERFA.
--	---

 Bibliothèque Saint-Sorlin-en-Bugey	BIBLIOTHEQUE L'équipe de bénévoles accueillerait volontiers toute personne susceptible de les aider dans le fonctionnement de la bibliothèque. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser directement à la bibliothèque lors des permanences d'ouverture.
--	---

 touquan Assurez simplement votre trajet par touquan NOUVEAU Le service de transport à la demande à partir du 18 septembre 2023 Un service de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région.	SERVICE DE TRANSPORT TOUQUAN est un nouveau service de transport à la demande, c'est-à-dire avec réservation obligatoire. Les réservations sont à effectuer uniquement par téléphone via une plateforme régionale unique au 04 8000 7000. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h (heure de prise en charge) à 17h (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés. Chaque usager peut réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours) au prix de 2€ par trajet, et ce quelle que soit la distance parcourue. TOUQUAN est un service proposé par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de répondre aux besoins des personnes éloignées des mobilités. Il s'agit d'un service de proximité, qui n'a pas vocation à se substituer à l'offre de transport existante mais à la compléter. Il n'est pas possible de se déplacer avec TOUQUAN si le trajet demandé peut être effectué via une ligne de bus régulière. TOUQUAN sera mis en service le 18 septembre 2023.
--	---

	RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU Le relevé des compteurs d'eau sur St Sorlin s'effectuera en partenariat avec La Poste <u>entre le 15 et le 30 septembre</u>. Avant le passage du releveur, les dispositions nécessaires doivent être prises pour qu'il puisse accéder en toute sécurité au dispositif de comptage : portail ouvert, animaux attachés, végétation dégagée...
---	--

	LIGUE CONTRE DE CANCER Dimanche 1er octobre 2023 : Dans le cadre « d'octobre rose », une matinée est organisée par l'association GYM POUR TOUS au profit de la ligue contre le cancer. Au programme une randonnée de 10 km agrémentée d'ateliers de gym, départ 9h30, et un jeu de piste dans le village pour petits et grands, départ jusqu'à 10h00. Inscription sur place : 5 € de 7 à 12 ans, 8 € à partir de 12 ans.
	VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES ECONOMIES SUR VOS FACTURES D'ENERGIES ET AMELIORER VOTRE CONFORT ? La conciergerie Engagée située à Ambérieu en Bugey vous accompagne gratuitement ! Accessible à tous les habitants de la communauté de commune de la plaine de l'Ain, locataires, propriétaires et sans condition de revenus. Pour plus d'informations ou prise de rendez-vous pour les dépannages, contactez-le : 07/69/82/65/47. Pour les diagnostics contactez-le : 07/69/86/82/76 Ou passez découvrir toute l'étendue des actions au 2 avenue général Sarraill 01500 Ambérieu en Bugey.
	Le traditionnel Bulletin Municipal annuel est en préparation. Afin de bien vous faire connaître, les pages Vie Active et Associations seront reconduites. Pour les Professionnels désirant s'inscrire, modifier, voir se désinscrire du Bulletin, merci de prendre contact avec lapouponne01@gmail.com Sans indication contraire de votre part, les informations du précédent bulletin seront reconduites et également diffusées sur le site internet de la mairie. Date limite de retour : le 20 octobre 2023
	AGENDA SEPTEMBRE : Le dimanche 24 : St So Course Le vendredi 29 : AG du sou des écoles à 19h00 salle de l'ancien périscolaire OCTOBRE : Le dimanche 1^{er} : Octobre rose au foyer communal à partir de 8 H 30. Le vendredi 06 : Rencontre mairie/ présidents des associations à 18 H 00 Le samedi 07 : Concours de tarot à 13 H 30 Le lundi 23 : Conseil municipal à 19 H 00



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com